

## RELATION D'AIDE PAR LA MEDIATION ANIMALE (1 AN)

### RESPONSABLES PEDAGOGIQUES :

<b>Pr Laurent GERBAUD</b>	Santé publique – CHU de Clermont-Fd
<b>Dr Didier VERNAY</b>	Neurologue – CHU de Clermont-Fd
<b>Cécile CARDON</b>	Comportementaliste équin – praticienne en MA
<b>Martine AURIACOMBE</b>	Enseignante – praticienne de la MA

### PARTENAIRES :

**INRA Clermont-Theix**, 63 (Xavier Boivin, Alain Boissy – chercheurs éthologues)  
**Lycée professionnel de St Gervais d'Auvergne**, 63 (Luc Champin – directeur)  
**Fondation Adrienne et Pierre Sommer**, 75 Paris (Guy Courtois, président – Boris Albrecht, directeur)  
**Handisport Auvergne**, 63 (Marie-Claire Gallet, présidente)

### PUBLICS CONCERNES :

Etre titulaire d'une licence (Bac + 3) et obligation d'une pratique autonome de la médiation animale (MA).

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux personnes pratiquant la Médiation Animale de façon autonome d'avoir une attitude réflexive sur leur pratique.
- Se former et travailler les approches de relation d'aide et de médiation.

### COMPETENCES VISEES :

L'intervenant en médiation animale doit être capable, dans son domaine de compétence avec un chien ou un cheval ou dans un contexte de ferme pédagogique (ou thérapeutique) de :

- Faire le point sur ses savoirs, ses acquis et les éventuelles formations complémentaires et / ou supervision à mettre en œuvre afin de travailler en toute sécurité avec un animal éduqué, formé et non instrumentalisé.
- Connaître et respecter les conditions d'une pratique éthique et respectueuse du bien-être de la personne bénéficiaire et de l'animal ainsi que du cadre d'intervention.
- Savoir travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire en comprenant les enjeux et les rôles de chacun, en respectant les objectifs de la prise en charge ou de l'accompagnement en cours du bénéficiaire afin d'intégrer des actions de MA de façon complémentaire et synergique à ces objectifs.
- Connaître les problèmes posés par l'état de santé des bénéficiaires, les précautions et les contre-indications éventuelles de la pratique de l'AAA.
- Analyser une demande d'intervention, les différentes composantes d'un cadre d'intervention et proposer un programme adapté au contexte de la demande.
- Décrire les interventions prévues : hypothèses de travail, moyens, méthodes et procédures mises en œuvre, collaborations, évaluations, contraintes institutionnelles éventuelles et coûts.
- Identifier son rôle et connaître les limites de son champ de compétences et intégrer le réseau des partenaires.
- Echanger sur les expériences, analyser les pratiques, se doter de techniques de supervision.
- Savoir rédiger une convention d'intervention en médiation animale.

### PROGRAMME : 112 H

#### Module 1 : Présentation du diplôme et mise en place de la méthode de travail (6, 7 et 8 octobre 2016)

- Présentation de l'organisation du DU.
- Tour de table de présentation des intervenants et stagiaires.
- Présentation du travail personnel, des méthodes d'évaluation et des consignes pour la rédaction du mémoire.

#### Module 2 : Evaluation de la pratique, notions d'éthologie et du comportement de l'animal, aspects vétérinaires (20 au 25 février 2017)

- Evaluation du niveau de pratique des stagiaires
- Notion d'éthologie et de comportement animal
- Aspects vétérinaires et sensibilisation au bien-être animal
- Hygiène

#### Module 3 : Formation à la Relation d'Aide par la Médiation (24 au 29 avril 2017)

- Notions de biologie, psycho-sociologie et éthologie humaine
- « Boîte à outils » pour la relation d'aide et la médiation

#### Module 4 : Travail en réseau et évaluation des connaissances (12 au 14 juin 2017)

- Epreuve écrite de 2h (30 points) / Rédaction du mémoire (20 points)
- Soutenance publique de 20 mn (10 mn de présentation + 10 mn de discussion) (20 points)

**A noter** : la présence des candidats est requise à chaque module pour valider l'ensemble du Diplôme Universitaire.

Unité Mixte de Formation Continue en Santé

Faculté de Médecine - Université d'Auvergne - 28, place Henri Dunant 63001 Clermont-Ferrand  
 Organisme de formation enregistré sous le numéro 83.63.P.0013.63 auprès du préfet de la région Auvergne

**SELECTION DES CANDIDATS :**

Un dossier de candidature est à **télécharger sur le site de la Faculté** <http://www.u-clermont1.fr/unite-mixte-de-formation-continue-en-sante.html>

Ce dossier comprend :

- un dossier administratif : le dossier de candidature de la faculté accompagné des pièces demandées.
- un dossier pédagogique :
  - La charte des bonnes pratiques de la MA à approuver et signer par le candidat
  - Des outils d'évaluation qui font l'état des compétences du candidat dans les domaines suivants : 1) médiation, 2) connaissance de l'animal, 3) connaissance du bénéficiaire, 4) pratique de la MA, 5) gestion et économie. Ces différentes fiches peuvent être suivant le niveau d'expertise du candidat dans le domaine concerné par lui-même ou par des tiers expert. L'évaluation de la pratique de la MA doit obligatoirement se faire lors d'un stage. La synthèse des évaluations sera reportée sur la fiche « CHIMERE »
  - **NON OBLIGATOIRE** : Une fiche d'évaluation de la pratique à faire remplir par le responsable du lieu de stage.

Le candidat procède aux différentes évaluations et retourne l'ensemble du dossier complet au secrétariat de la faculté **avant le 15 mai 2016**.

L'équipe pédagogique procède à une première sélection des candidats sur dossier.

Les candidats retenus sont vus en entretien sur RDV à la faculté de médecine par la commission pédagogique pour valider ou non une autorisation d'inscription (**mai et juin 2016**).

Seuls les candidats autorisés au terme de cette procédure de sélection peuvent s'inscrire au DU RAMA.

**NOMBRE DE CANDIDATS AUTORISES A S'INSCRIRE : 18 à 25 candidats**

En cas d'effectif insuffisant, la formation sera reportée à la rentrée universitaire suivante.

**LISTE DES INTERVENANTS :**

<b>AURIACOMBE Martine</b>	Intervenante en RAMA Membre de la commission pédagogique Ferme pédagogique (Tarbes - 64)
<b>BAUD Olivier</b>	PH – hygiène hospitalière CHU de Clermont-Ferrand (63)
<b>BIDET Philippe</b>	Kinésithérapeute et formateur en analyse de mouvement et prévention Cabinet libéral (Riom – 63)
<b>BOIVIN Xavier</b>	Ethologue - INRA (Clermont-Theix – 63)
<b>CARDON Cécile</b>	Comportementaliste équin, intervenante en RAMA Membre de la commission pédagogique Entreprise individuelle Chevalescence. (St Genès Champanelle – 63)
<b>GALET Marie-Claire</b>	Présidente régionale Handisport Membre de la commission pédagogique - Handi-Sport (63)
<b>GERBAUD Laurent</b>	PU-PH, responsable de la délégation à la qualité du CHU de Clermont-Ferrand Membre de la commission pédagogique CHU de Clermont-Ferrand (63)
<b>GIRARD Sandra</b>	Psychologue clinicienne, psychothérapeute Membre de la commission pédagogique - Cabinet Romagnat (63)
<b>GRANDGEORGE Marine</b>	Ethologue - CHU de Brest (29)
<b>MARTIN-TEYSSERE Mélanie</b>	Vétérinaire praticien - Equipe pédagogique - Clinique Pont-du-Château (63)
<b>VERNAY Didier</b>	PH, neurologue – service de MPR, Equipe pédagogique CHU de Clermont-Ferrand (63)